



Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LOCALITÉS DE CHANÉAZ, DENEZY, CORREVOIN ET NEYRUZ-SUR-MOUDON

Échelle 1 :2'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 26 avril 2021

Soumis à l'enquête publique

du 8 mai 2021 au 7 juin 2021

Le Syndic :

La Secrétaire :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 10 janvier 2023

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du 13 janvier 2023 au 12 février 2023

Le Syndic :

La Secrétaire :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du 5 octobre 2023

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le :

La Présidente :

La Secrétaire :

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jps.ch
www.jps.ch

LÉGENDE

- Limite de la commune
- Limite forestière selon relevé de lisière du 15 mars 2019
par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 15 mars 2019
par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 Lfo)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT (PUB 18)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone para-agricole 18 LAT (PAR)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

- Autres dispositions
- Parcelle concernée par l'art. 52 LATC

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Itinéraires SuisseMobile à Vélo
- Région archéologique
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT

Recensement architectural

- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

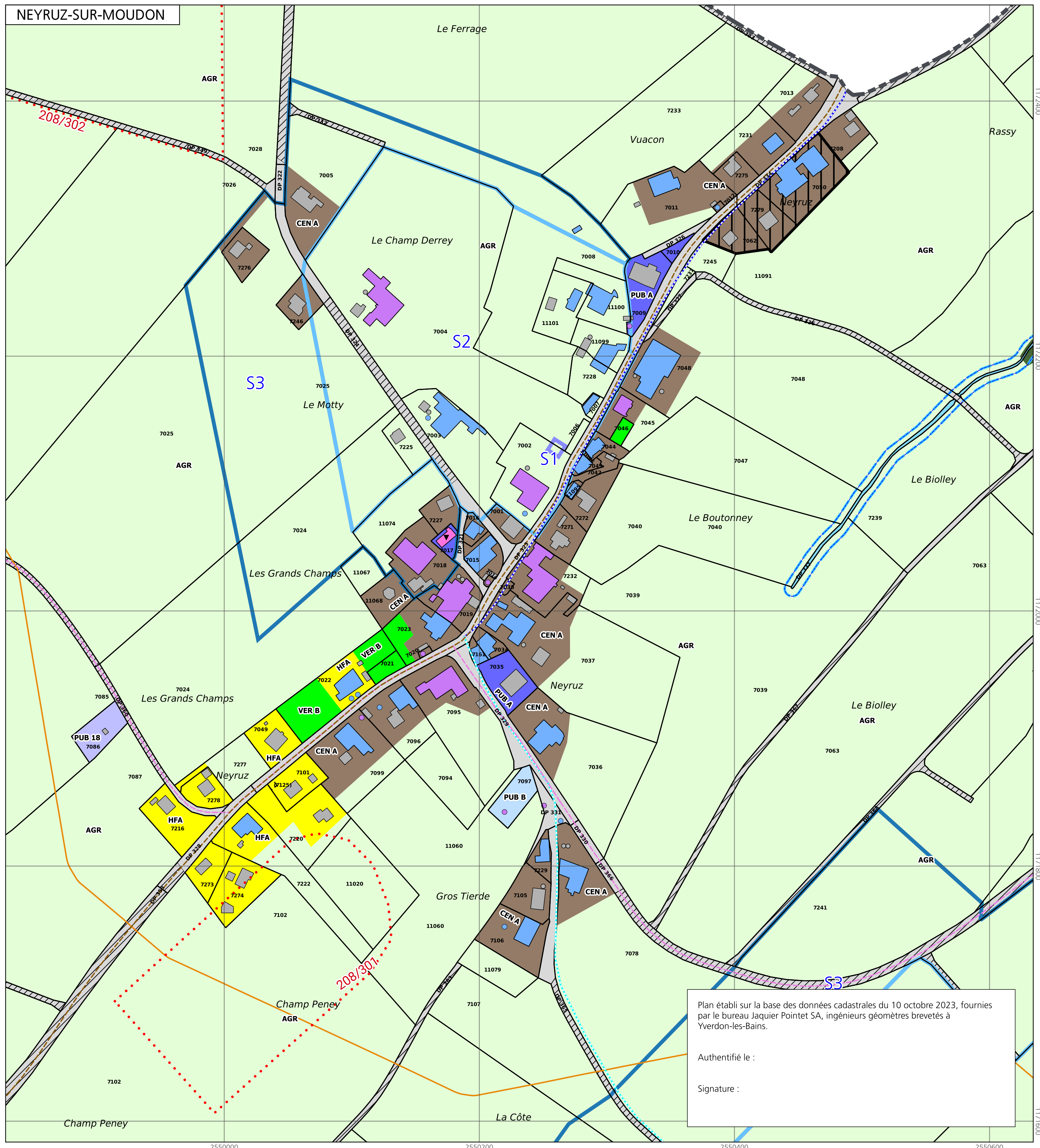
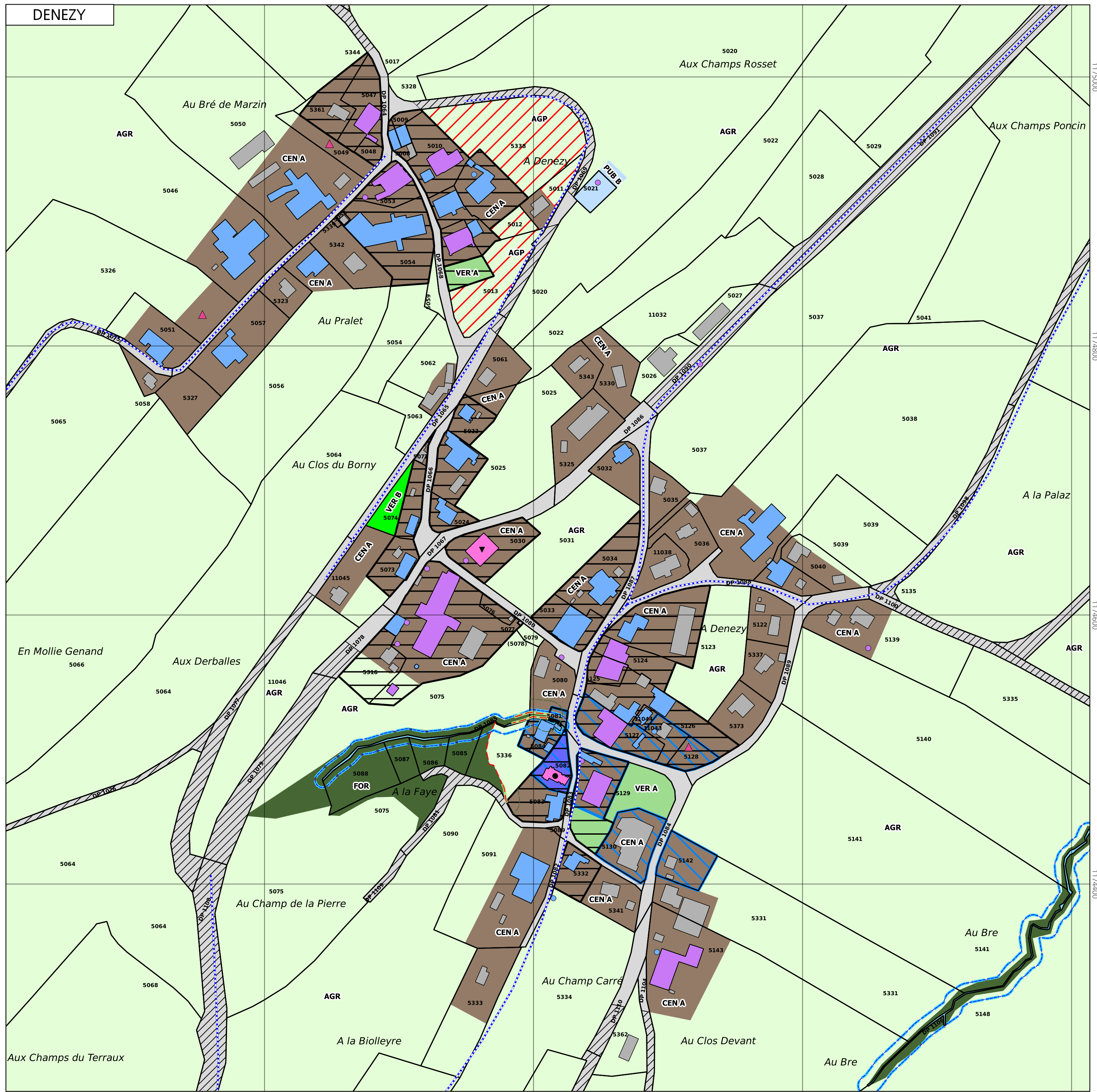
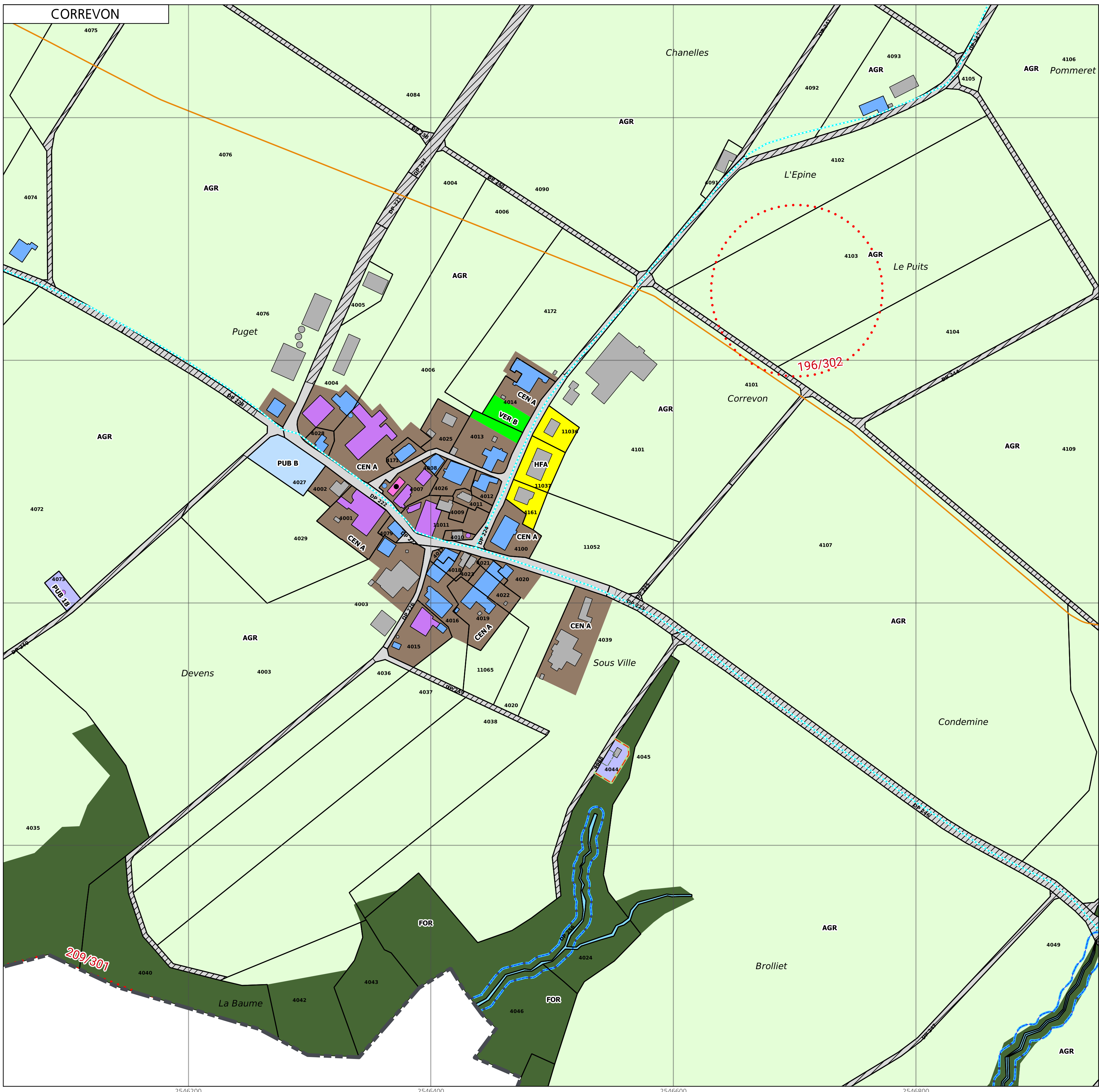
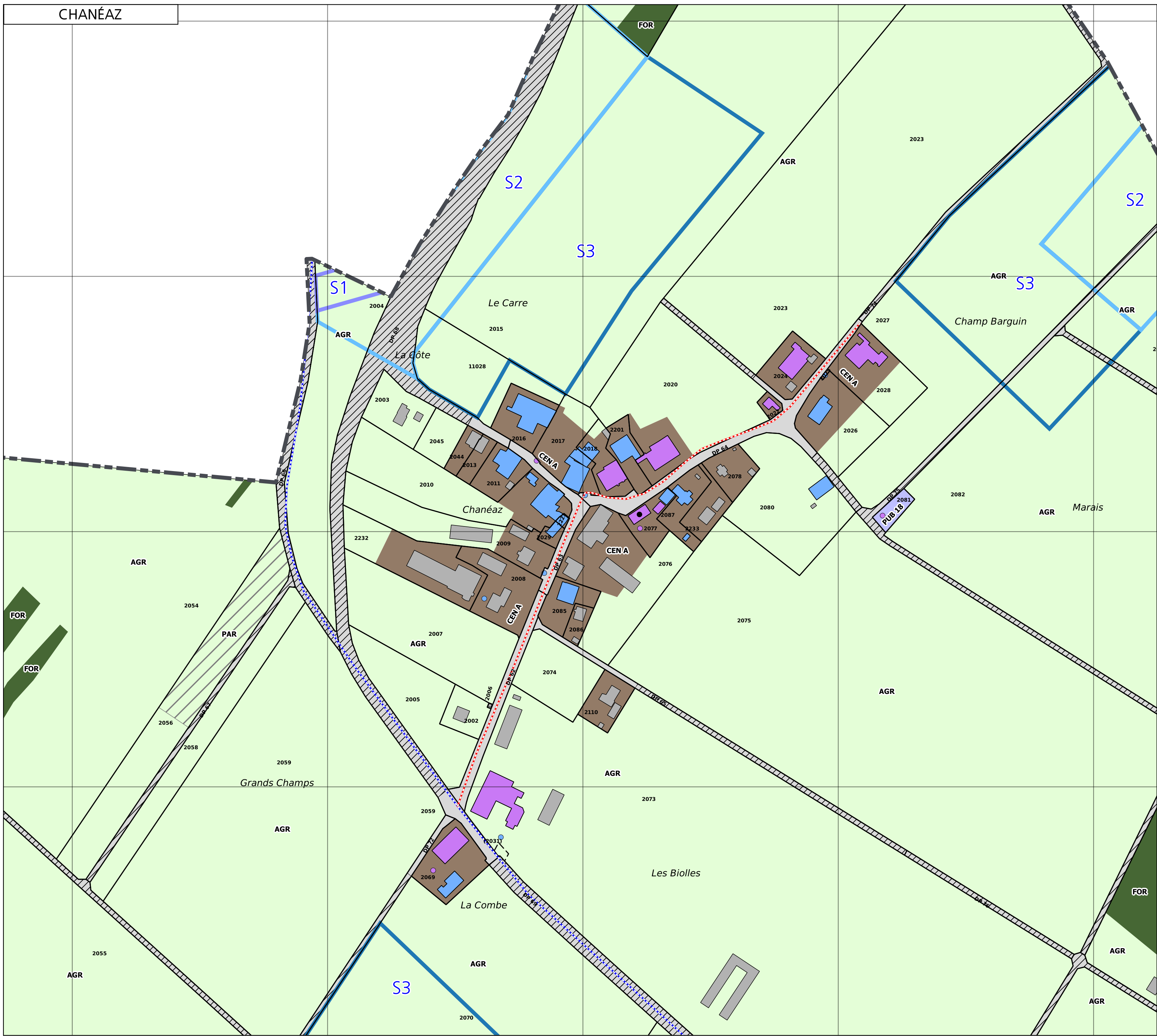
- Gazoduc à haute pression
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restrictions GPP - n° 1
- Secteur de restrictions INO - n° 2



Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 octobre 2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :